

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 4 MARS 2024

Objet :

Réfection énergétique  
Salle du Peuple  
APD - Demandes de subventions

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Ludivine ALBERT, Laurent FUSTER.

**Procurations :** M. Julien RIBES à M. René COUSIN, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, Mme Myriam AGUILA à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Mylène NAUDIN.

**Absente :** Mme Solène PELLE.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Jeanne MULLER.

**Début de séance :** 18h30

N° : D - 2024 - 03 -04- 05

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de procéder à la Réfection énergétique de la Salle du Peuple et la délibération du 8 Janvier 2023 validant l'APS du projet pour un montant de 162 700.00 € HT ;

Il présente au conseil l'avant-projet détaillé programme réalisé par le Cabinet DME Ingénierie, titulaire de la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le coût des travaux est estimé à 135 440.00 € HT - 162 528.00 € TTC.

Monsieur le Maire soumet ce programme à l'avis du conseil et précise que, conformément à la délégation de fonctions qu'il a reçu du conseil le 2 juin 2020, il va procéder aux demandes de subventions aussi élevées que possible auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault (Fonds vert) et Madame la Présidente du Conseil Régional pour aider la commune à son financement.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 4 procurations,

**APPROUVE** l'avant-projet détaillé du programme de Réfection énergétique de la Salle du Peuple présenté ainsi que l'estimation qui en est faite, et,

**Prend acte** que Monsieur le Maire va déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault et Madame la Présidente du Conseil Régional pour aider la commune à supporter le financement des travaux.

**Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour retenir les prestataires les mieux-disants pour la réalisation de ce programme.

**DIT** que ce programme est inscrit au BP 2023 de la commune et sera reconduit au BP 2024 selon le montant du marché et des subventions obtenues.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 4 MARS 2024

ID : 034-213401359-20240304-D2024\_03\_04\_005-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 11 MARS 2024  
Et publication ou notification  
Du 4 MARS 2024  
Le Maire :



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT